



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Demande d'abrogation concernant les marques « La French Tech » et « Next 40 ».

Lettre recommandée avec accusé de réception, lettre numéro 1A 208 587 2855 0



État français
Ministère de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle et numérique,
À l'attention de M. le Ministre
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Manduel, le 28 février 2024

Monsieur le Ministre,

Nous revenons vers vous suite au procès qui nous oppose au sujet des marques à connotation anglaise « La French Tech » et « Next 40 ».

Comme vous le savez, notre association a perdu ce procès en Première instance au Tribunal administratif de Paris (décision n° 2000013/6-3 du 6 octobre 2022) et en appel à la cour administrative d'appel de Paris (arrêt n° 22PA05154 du 26 janvier 2024), elle a perdu ce procès au motif que les termes « French » et « Next » des marques « La French Tech » et « Next 40 » déposées auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, n'avaient pas, à la date de la décision attaquée, fait chacun l'objet de l'approbation, par la commission d'enrichissement de la langue française, d'un terme français équivalent publié au Journal officiel de la République.

Pour qu'il n'y ait plus de problème d'antériorité de notre demande par rapport au changement de droit et de fait de la loi survenu suite à la Décision du 2 juillet 2021 portant approbation des termes, expressions et définitions du Dictionnaire de l'Académie française et du Trésor de la langue française, nous nous permettons alors, aujourd'hui, par la présente lettre, de réitérer notre demande consistant, pour l'honneur de notre langue, à ce que vous renonciez à utiliser les marques « La French Tech » et « Next 40 » dans l'espace public et sur tout support, et cela au nom de l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 enrichi de la Décision du 2 juillet 2021.

Vos marques « La French Tech » et « Next 40 » contrevenant désormais pleinement à l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, nous vous demandons par conséquent de ne plus les employer.

Dans l'attente d'une réponse qui nous confirmera que vous renoncez à utiliser les marques « La French Tech » et « Next 40 » dans l'espace public, sur tout support et dans tout service direct ou indirect, et dans l'espoir que nous ne serons pas ainsi dans l'obligation de ressaisir la justice pour vous faire entendre raison, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Régis Ravat,
Président de l'Afrav



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com

DESTINATAIRE

Etat Français, Ministère de l'Economie, des Finances
 A l'attention de M. le Ministre
 139 rue de Bercy
 75572 Paris Cedex 12.

Numéro de l'envoi : **1A 208 587 2855 0**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

EXPÉDITEUR

Association Francophonie Avenir (Afracv) M. Régis Ravat, Président
 2811 chemin de St-Paul
 30129 MANDUEL

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :**
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

DEPOT 11H22
 LE 28/02/24 Date : Prix : CRBT : RT

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conserved this leaflet; it will be necessary in case of a claim.
 In the event of a claim, you can make a claim in any post office.
 The specific conditions of sale of the recommended letter are available in your post office or on the site www.laposte.fr.
 Also think about the **Online recommended letter**, consult www.laposte.fr.

En provenance de :

~~Etat Français, Ministère de l'Economie, des Finances
 A l'attention de M. le Ministre
 139 rue de Bercy
 75572 Paris Cedex 12.~~

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 208 587 2855 0**

FRAB

ARRIVÉE DU COURRIER

BÂTIMENT VAUBAN
 01 MARS 2024
 (précisez Prénom et NOM)
 Secrétariat Général

Renvoyer à

Association Francophonie Avenir (Afracv) M. Régis Ravat, Président
 2811 chemin de St-Paul
 30129 MANDUEL